



## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2020 à 19h00

---

Tous les membres en exercice étaient présents.

Jean-Claude RENAUD est nommé secrétaire de séance.

### 1/ COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE PMA :

Pays de Montbéliard Agglomération a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées. Cette commission se réunit lors de tout transfert de charges et ce afin de déterminer le montant des attributions de compensation pour les communes, elle est composée d'un représentant par commune et trois membres de PMA. Béatrice CHARRIER est nommée à l'unanimité.

### 2/ FORET COMMUNALE : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS

Yanick GENIN présente au conseil municipal les propositions de l'ONF pour l'état d'assiette des coupes 2021 sur la parcelle 7 a2. Ces produits seront mis en vente simple de gré à gré par l'ONF pour les chablis avec délivrance à la commune pour l'affouage de 2021/2022

### 3/ FORET COMMUNALE : AFFOUAGE 2020/2021

L'affouage cette année se fera sur les parcelles 5, 6 et 13.

Le règlement de l'affouage est présenté au conseil municipal. Il comporte les délais d'abattage, de vidage.

Le conseil municipal :

- décide de fixer le prix du stère à 10 €
- nomme comme garants de l'affouage : Thierry Larrière, Michel Ganard et Béatrice Charrier.

La date limite d'inscription est le 16 octobre 2020. Le marquage des lots se fera le 24 octobre 2020 et le tirage au sort aura lieu le 31 octobre 2020.

### 4/ COMMUNES FORESTIERES

La commune de Dampierre sur le Doubs est adhérente à la fédération nationale des communes forestières (COFOR) et suite au changement de municipalité, il y a lieu de désigner des délégués forêt, représentants et interlocuteurs privilégiés de la commune auprès de la fédération. Sont désignés, à l'unanimité : Titulaire : Thierry Larrière et suppléant : Jean-Claude Renaud.

### 5/ TAXE D'AMENAGEMENT

Le maire informe le conseil municipal du taux de taxe d'aménagement voté par le conseil précédent : 2 % avec exonération des abris de jardin. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier le taux et accepte l'exonération des abris de jardin.

### 6/ FORMATION DES ELUS

Un droit à la formation est ouvert à tous les élus qu'ils perçoivent ou non une indemnité de fonction. Ce dispositif est financé par la Caisse des Dépôts et Consignations et permet de cumuler 20 h par année de mandat, par élu. Un plan de formation sera proposé aux élus pour 2021. Aujourd'hui, seule l'association des maires du Doubs a proposé des formations. Les frais de repas sont à charge de la commune ou de l'élu. Le conseil municipal approuve ce droit à la formation.

### 7/ LA COMMUNALE

Suite au contrôle de l'installation électrique effectué par la SOCOTEC, un devis de mise en conformité est présenté pour un montant de 537.30 € TTC par l'entreprise JP Elec de Dampierre sur le Doubs. Approuvé à l'unanimité.

### 8/ ABBATAGE D'ARBRES

Des devis sont présentés pour abattage et débroussaillage du talus avec broyage des branches vers le transformateur de la rue du canal pour un montant de :

- 870 € HT par la société ACROCIM
- 1060 € HT par la société PIERROT Elagage

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis ACROCIM pour 870 € HT

### 9/ DIVERS

Une rencontre avec les habitants est prévue le 28 novembre à la salle intercommunale, si les conditions sont remplies. Une réunion avec les associations est programmée pour le 4 novembre. Informations sur les travaux du SIVOM.

